

Conférence des présidents
du Grand Conseil
Chancellerie d'Etat du canton de Berne
Postgasse 68
3000 Berne 8

0888

Berne, le 16 mai 2007 INS C



**Désignation d'une commission pour la délibération d'un rapport concernant M 282/2004
Evaluation des prestations du corps enseignant (Commission LSE ; [Käser, Münchenbuchsee])**

Monsieur le président du Grand Conseil,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du débat sur la révision partielle de la loi du 20 janvier 1993 sur le statut du personnel enseignant (LSE, RSB 430.250), la commission consultative du Grand Conseil s'est penchée sur le thème de l'évaluation des prestations du corps enseignant. Par la motion M 282/2004 *Evaluation des prestations du corps enseignant* (commission LSE, Käser, Münchenbuchsee) du 17 novembre 2004, elle a chargé le Conseil-exécutif de présenter dans un rapport objectif les différents modèles d'évaluation des prestations du corps enseignant ayant une influence sur le salaire et ceux sans influence sur le salaire, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Le Conseil-exécutif présentera ce rapport au Grand Conseil lors de la session de septembre 2007. Après consultation de la présidence de la Commission de haute surveillance, le Conseil-exécutif propose que le rapport soit, compte tenu de la matière, examiné par la commission LSE. Le président de celle-ci, Monsieur le député A. Blaser, est d'accord.

Le Conseil-exécutif vous annonce qu'une séance de la commission aura lieu comme cela avait été annoncé le :

- vendredi 10 août 2007 de 9 h 45 à 11 h 45.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Au nom du Conseil-exécutif

Le président : *Luginbühl*

Le chancelier : *Nuspliger*

Annexe :

- motion M 282/2004 *Evaluation des prestations du corps enseignant*